

N° 727

09 Juillet 2015
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

C'est maintenant !

En cet été, tant d'un point de vue législatif que dans nombre de nos entreprises, nouvelles lois, groupes de réflexions et réorganisations massives sont au programme, avec pour toile de fond un changement total de notre rapport à l'organisation du travail, voire un changement idéologique bien loin de notre conception du sens et de la finalité du travail.

Parallèlement, le chômage s'installe, le gel des salaires ou des augmentations à minima sont notre quotidien, l'égalité salariale et professionnelle femmes/hommes ne semble plus être une priorité et le Medef continue ses provocations sur le recul de l'âge de la liquidation à taux plein et la baisse des pensions des retraites complémentaires.

Le patronat ne pratique jamais la trêve estivale, la CGT non plus ! Certes si cette période des congés, gagnés de haute lutte par la mobilisation des salariés avec leurs syndicats, est nécessaire, elle ne saurait nous faire oublier la « petite boutique des horreurs » des mauvais coups ! Le 25 juin dernier, La CGT a lancé, par une large mobilisation, une campagne revendicative pour l'augmentation des salaires, sujet qui interpelle aussi les cadres, souvent confinés à d'hypothétiques augmentations individuelles. Depuis février 2015, début des négociations avec

le patronat sur le financement des caisses de retraite complémentaires AGIRC-ARRCO, la CGT fait des propositions pour un financement pérenne de ces retraites, l'égalité salariale Femmes/Hommes en est un des leviers. À ce jour la prochaine séance de négociation est prévue pour le mois de septembre, c'est pour la CGT, un espace temps à investir pour rassembler les 18 millions d'actifs et 12 millions de retraités directement concernés ! Signons massivement la pétition : <http://www.cgt.fr/>



FLASH CADRES



FLASH CADRES

Branche Poste

Cadres en Excello....

Suppressions de services, récupération d'activité, spécialisation de tous, avec pour horizon encore d'autres réductions d'emplois : ça c'est Excello !

Bons soldats, les cadres ont de nouveau porté la communication, sobrement pour la plupart.

Certains n'auront plus de postes demain mais doivent continuer comme si de rien n'était : la danse des chaises musicales a déjà commencé. Demain, il faudra se porter candidat sur des fonctions équivalentes à celles occupées : gare aux mal aimés ! Il est naïf de croire que l'on peut tirer son épingle du jeu en faisant profil bas.

Excello obéit à des exigences de rentabilité financière. Ouvrons, sans attendre, des espaces de débat entre cadres pour confronter notre perception de la situation et faisons avancer, avec la CGT, nos propositions.

Rapport situation comparée F/H

La comparaison entre femmes et hommes en 2014 confirme les déclarations des administrateurs salariés CGT des années précédentes.

Les femmes sont majoritaires à La Poste (51,8%), et sont toujours minoritaires parmi les cadres-groupes A, B et C (47,2%) et encore plus chez les cadres dirigeants (31,5%). 38% des Femmes perçoivent un salaire inférieur ou égal à 2000 € contre 33,3 % des hommes.

L'écart de rémunérations mensuelles moyennes nettes entre Femmes et Hommes est de -3,19% chez les AFO, dont -7,92% parmi les groupes B et C. -1,03% chez les ACO, dont -6,99% dans les groupes B et C.

Moins de 4% des Femmes à temps partiel ont eu une promotion.

Soulignons une baisse importante de 47% de femmes promues du groupe A vers les groupes B et C parmi les AFO et de 33% parmi les ACO .

Branche Télécoms

Comment masquer les baisses !

La négociation sur l'intéressement s'est terminée le 8 juin.

Attendue par les salariés, elle a été marquée par la « modération salariale » mise en place par la direction : si par miracle le taux d'appel SAV baissait de 30% par rapport à l'objectif 2012 (pas d'orages !), et si l'on réalisait le même montant d'IPO (indicateur financier proche du cash-flow) qu'en 2014, (ce qui est impossible aux dires des négociateurs), l'intéressement baisserait déjà de 15 à 20% !

Face à cette baisse programmée la CGT ne signera pas cet accord.

Après des NAO décevantes, il est plus que temps que nous nous occupions de nos salaires. Signons massivement la pétition CGT : <http://www.cgt.fr/> Pétition-Augmenter-les-salaires

Orange : et la reconnaissance des qualifications

Depuis ces dernières années le niveau d'expertise des salariés n'a cessé de progresser. Après de nombreuses demandes de la CGT, la direction a enfin accepté d'ouvrir des négociations sur les qualifications. Pour la CGT, elles doivent être l'occasion pour chaque salarié d'Orange de voir sa situation individuelle évoluer, y compris sur sa fiche de paye.

À l'issue de la première séance de négociation, qui doit se poursuivre en Septembre, la direction annonce d'ores et déjà : « zéro budget ».

La CGT vous propose de signer massivement la pétition afin que la reconnaissance des qualifications acquises, lors des nombreuses évolutions du travail, soit prise en compte : <http://www.cgt-fapt.fr/reconnaissance-des-qualifications-a-orange-pour-la-direction-cest-zero-euro/>

Chantage du MEDEF

Le MEDEF a tenté une opération de chantage en indiquant que si les organisations syndicales n'acceptaient pas des abattements temporaires, des abattements définitifs seraient imposés non seulement aux futurs retraités, mais également aux retraités actuels.

Le MEDEF a ainsi réaffirmé ses objectifs : reculer l'âge effectif du départ en retraite de 62 à 67 ans et faire du niveau de pension une variable d'ajustement.

Alors que la CGT fait d'autres propositions telles que : l'accroissement des cotisations par l'égalité salariale Hommes/Femmes, un taux de cotisation au-dessus du plafond de la sécurité sociale, l'instauration d'une cotisation patronale de 10%.

Une prochaine séance de négociation (conclusive ?) est prévue en Septembre pour peser sur cette négociation, signons la pétition : <http://www.cgt.fr/>

OXI !

Le courage et la dignité du peuple grec, le résultat sans appel du référendum initié par Alexis Tsipras sont autant de messages de résistance et d'espoir pour toute l'Europe. Rien n'y a fait.

Ni les incantations, ni le chantage, ni les menaces, ni les insultes n'ont eu raison de la détermination des Grecs, éreintés et meurtris par les cures d'austérité sans fin. La Confédération Européenne des syndicats (CES) a aussitôt demandé dans une lettre ouverte, une reprise des négociations « *en bonne foi, avec l'objectif de trouver un accord socialement juste et économiquement soutenable avec le gouvernement grec* ».

Et il revient au Président de la République de faire que la France se prononce avec gravité pour le respect du peuple grec et la rupture avec la logique folle de l'orthodoxie financière.

Le FMI avoue !

Les économistes du Fonds Monétaire International (FMI) ont prouvé, dans une étude, que lorsque le revenu des 20% les plus riches augmente de 1%, la croissance économique baisse de 0,08 point, tandis que la même hausse pour les 20% les plus pauvres entraîne une croissance de 0,4 point. Ils précisent que l'assouplissement des règles de licenciement, la baisse des salaires minimum et des syndicats moins puissants sont associés à de plus grandes inégalités.

Alors, Mme Lagarde, même vos économistes ne vous suivent plus dans vos délirances ? Au lieu d'étrangler les peuples avec des recettes qui ne fonctionnent pas, mettez-les donc en œuvre leurs recommandations.

Mais sans doute que vos amis de la haute finance ne le souhaitent pas ...

Secret des affaires : danger !

En adoptant une définition floue du secret des affaires, en créant une infraction dès lors qu'une information jugée confidentielle par l'entreprise serait diffusée, l'eurocratie met l'ensemble de l'action syndicale, ainsi que les journalistes d'investigation et les lanceurs d'alerte, en danger. Au-delà, sur le fond, c'est considérer que seul le capital est capable de penser à l'intérêt général, et qu'il est seul à pouvoir décider.

Des réactions se multiplient, celle des 65 dirigeants d'organisations de 10 pays, des syndicats français, soutenus par la mobilisation citoyenne, (en France, plus de 200 000 personnes ont déjà signé la pétition qui exige le retrait de cette ignominie ! <http://www.ugict.cgt.fr/>)

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Le SAV du libéralisme

Le chef de l'Etat assure le SAV de ses réformes libérales et affirme que « la France a tenu bon sur les droits fondamentaux », qu'« il peut y avoir des sécurités apportées aussi bien aux entreprises qu'aux salariés », avec « des principes qui restent intangibles ». Mais on peut rester ferme sur les principes tout en vidant les droits individuels et collectifs de tout contenu : prime à la première embauche ; indemnités prud'homales plafonnées ; gel des seuils fiscaux ; CDD renouvelables deux fois.

Le « Small business act à la française » de M. Valls, supposé créer des dizaines de milliers d'emplois dans les PME, a bien peu à voir avec celui adopté en 1953 aux Etats-Unis pour faciliter l'accès des petites entreprises aux marchés publics et aux prêts bancaires.

De fait, il aura pour effet de fragiliser les salariés sans infléchir la courbe du chômage !

Loi Macron : Le gouvernement s'acharne !

Le gouvernement a fait usage, pour la deuxième fois, du 49-3, pour faire adopter une loi qui constitue une attaque de grande ampleur contre les droits des salariés.

Généralisation du travail du dimanche, développement du travail de nuit, diminution des droits des victimes de licenciement économiques, privatisation du transport des voyageurs et des aéroports, dépenalisation du droit du travail.

Le gouvernement a le cynisme de plafonner les indemnités dues aux salariés dont le licenciement est dépourvu d'une cause réelle et sérieuse.

C'est la fin du principe de la réparation intégrale du préjudice. C'est un cadeau supplémentaire au patronat, qui pourra désormais acheter le droit de licencier sans motif.

Avec la loi Rebsamen, en cours d'examen, la loi Macron dessine les contours d'une autre société, dans laquelle les salariés seraient privés de tout recours face à l'arbitraire patronal.

La CGT à l'OIT

S'adressant au président de la République le 11 juin dernier, au siège de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, a rappelé que la parole de la France était attendue dans une maison dont la vocation est de défendre les travailleurs et leurs droits.

Et cette attente concerne tout particulièrement : les libertés syndicales et la défense du droit de grève, la responsabilité des états, de l'Union Européenne et des entreprises quant au respect des normes internationales du travail, la mise en place d'une clause sociale dans les échanges commerciaux internationaux et d'une conditionnalité sociale pour les interventions des institutions financières internationales et de l'OMC.

Bac : option inégalité

Dans une récente étude, l'Observatoire des inégalités pointe que les taux d'accès au bac augmentent mais que les écarts sont considérables selon les milieux sociaux.

Les 3 filières marquent une différenciation importante, parmi les enfants d'ouvriers qui ont eu leur bac en 2012, 31% seulement l'ont obtenu dans une filière générale et 23% dans une filière technologique alors qu'ils sont 46% à l'avoir obtenu dans une filière professionnelle.

Pour les enfants de cadres supérieurs les ¾ ont un bac général. Les bacs généraux, technologiques et professionnels n'ont pas la même valeur sur le marché des diplômes et ne permettent pas d'accéder aux mêmes formations de l'enseignement supérieur.

L'élévation de la part de bacheliers dans les catégories les moins favorisées résulte donc, pour partie, de l'essor du bac professionnel à partir de la fin des années 1980.